

Liberté, Égalité, Fraternité
République Française

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Marek HALTER
13, rue des Minimes
75003 PARIS

Nos réf. CC/2368/MPA

Cher Monsieur,

La situation du mur de la Paix semble faire l'objet d'un consensus pour son déplacement vers un autre site que celui du Champ de Mars. La maire du 7^{ème} arrondissement, Madame Rachida Dati, m'a informé de votre accord pour l'installation de cette œuvre sur un terrain de l'État, ce dont je me réjouis.

Bien que le ministère de la Culture et de la Communication ne soit pas directement concerné par la situation de cette œuvre d'art dont le terrain d'assiette n'appartient pas à l'État, j'ai le souci que ce témoignage de paix puisse trouver un emplacement pérenne.

Aussi, je vous confirme mon engagement pour installer cette œuvre sur le site de la Villette à Paris appartenant au ministère de la Culture et de la Communication. Mon département ministériel prendra en charge son installation, dont les modalités pratiques seront examinées avec vous. En revanche, son démontage et son déplacement ne pourront être pris en charge par mon ministère.

Je tiendrai informé le maire de Paris et la maire du 7^{ème} arrondissement de ma proposition.

Je suis heureux que cette œuvre, au service des valeurs essentielles de la démocratie, puisse trouver une installation définitive qui vous convienne et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

F. Mitterrand

Frédéric MITTERRAND